

CERTIPHYTO-NC

La Chambre d'agriculture lance une session de formation au CERTIPHYTO-NC le 16 décembre 2014 à Ouégoa

La réduction du recours aux produits phytopharmaceutiques et la sécurisation de leur utilisation afin de maîtriser les risques pour la santé publique et l'environnement impliquent un niveau de connaissance approprié. Désormais, un certificat pour obtenir la qualification nécessaire à l'achat, la détention et l'utilisation de certains produits phytosanitaires à usage agricole (PPUA) est mis en place par la Chambre d'agriculture avec ses partenaires. Bientôt, cette qualification sera obligatoire, alors c'est le bon moment pour s'y préparer.

Depuis 2014, le dispositif « Certificat individuel produits phytopharmaceutiques », dénommé Certiphyto est devenu obligatoire pour l'ensemble des agriculteurs et des applicateurs de produits phytosanitaires en Métropole et dans les DOM. Cette nouvelle qualification remplace le DAPA, bien connu des agriculteurs calédoniens nombreux à préparer et obtenir ce diplôme. En Nouvelle-Calédonie, la DAFE qui délivrait jusqu'à présent les diplômes du DAPA, n'est plus habilitée à le faire compte tenu des évolutions de la réglementation métropolitaine. L'adoption de la nouvelle délibération fixant le cadre d'utilisation des produits phytosanitaires à usage agricole a introduit l'obligation d'obtenir une qualification pour l'achat, la détention et l'utilisation des produits les plus toxiques. Pour faire face à ces évolutions réglementaires, la Chambre d'agriculture a mis en place un Certiphyto-NC dont le contenu comprend quatre volets : la réglementation en vigueur, la prévention des risques pour la santé et la conduite à tenir en cas d'accident ou d'intoxication aiguë, la prévention des risques pour l'environnement et les bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires.

Ce qui change avec la nouvelle réglementation

Dés qu'une action porte sur l'utilisation, la distribution ou la vente de produits phyto, le professionnel est soumis à la détention d'une qualification adaptée. Cette qualification peut être obtenue par équivalence avec certains diplômes agricoles ou par les formations UCARE «utilisateurs de PPUA» et UCARE «distributeurs/applicateurs de PPUA», appelées communément Certiphyto-NC. Elles attestent de l'acquisition de connaissances suffisantes pour utiliser certains produits phytosanitaires à usage agricole en sécurité et en réduire leur usage quand cela s'avère possible.

Qui est concerné par le CERTIPHYTO-NC

Formation d'une durée de 2 jours, répartie en quatre modules de quatre heures, elles concernent les agriculteurs, les applicateurs, les prestataires de travaux agricoles, les paysagistes, les pépiniéristes, les distributeurs et vendeurs tels que les négociants, les coopératives agricoles ou encore les entrepreneurs de travaux agricoles. La formation se déroule sous forme de cours théoriques et de sessions de mise en pratique des connaissances avec un autodiagnostic de ses pratiques.

Prochaine formation CERTIPHYTO-NC

La prochaine session, la dernière de l'année, sera mise en place à Ouégoa, pour les agriculteurs, les 16, 17 et 18 décembre 2014.

Contact presse :

Sophie Golfier
Responsable communication
78 18 19 - sgolfier@canc.nc
www.canc.nc

Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie
Tél. : 24 31 60 – Fax : 28 45 87
La flotille, 3 rue Alcide Desmazures - BP 111 - 98845 Nouméa